Règles organisationnelles d'inscription des variables NSA

- La variable 8.1 n'est pas une variable NSA mais un indicateur que s'est donné notre organisation pour statuer sur la stabilité médicale d'un usager dans le cadre de la PPCC. Cette variable n'est pas comptabilisée par le MSSS.
- L'inscription de variables au tableau des lits doit se faire quotidiennement **avant midi**. Cela permet d'avoir une vigie quotidienne des variables NSA et des actions qui en découlent.
- Une variable NSA doit seulement être inscrite au tableau des lits quand elle représente une situation qui a duré plus de 24h.
- Advenant un oubli ou une erreur d'inscription de variable NSA, pas de changement de variable rétroactivement.
- Variable 8.b (Précision à l'aide-mémoire du MSSS dans le cadre des demandes d'hébergement):
 - Pour les usagers non-connus, la 8b doit être inscrite au tableau des lits lorsque le service en milieu hospitalier débute la rédaction de l'OCCI.
 - Pour les usagers connus, la 8b doit être inscrite au tableau des lits lorsque le CLSC a effectué sa visite en CH pour ensuite débuter l'OCCI.
 - Pour l'organisation des DHD: la 8.b doit être inscrite une fois que la SAC SAD en CH à la confirmation de la faisabilité du DHD.

• Variable 8.c:

 La 8c est inscrite par le CH dès que la demande est acheminée vers un guichet (envoi de la DSIE). Nul besoin d'attendre le courriel de confirmation du guichet dans OWNSA.

• Variable 9:

Un accord commun SAD-CH est nécessaire avant d'inscrire la variable au tableau des lits. Idéalement, cet accord se concrétise en amont de la fin des soins et services actifs. Dans le cas où le travail en amont a été tenté, mais qu'il y a eu des impondérables, il faut tout de même concrétiser un accord avec le SAD avant d'inscrire la variable 9.

